

Paris, le 10 juillet 2023

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs années déjà, l'APVF alerte le gouvernement sur la nécessité d'accélérer le développement des transports en commun et d'inciter davantage aux reports modaux. Ce sont des leviers essentiels de décarbonation de nos mobilités et de lutte contre les factures territoriales. Je tiens donc à vous alerter sur un projet de Règlement de la Commission européenne qui, s'il est adopté, fragilisera fortement les transports publics.

Ce projet de Règlement prévoit en effet l'interdiction de vente de bus urbain « non zéro-émission » à compter de 2030 dans l'UE, obligeant ainsi les collectivités à acquérir uniquement des bus électriques ou à hydrogène à court terme. Les surcoûts pour les collectivités s'annoncent considérables : 4,7 milliards d'euros selon l'Union des Transports Publics (UTP).

Sans un soutien financier de l'État, de nombreuses collectivités, particulièrement les plus petites, ne pourront procéder aux investissements imposés, ou bien elles seront obligées de réduire leur offre de transports, au risque de perdre des voyageurs. C'est donc plus largement le transfert modal vers les transports publics urbains qui est en danger alors que les petites villes entendent prendre toute leur part dans la transition écologique.

J'en appelle donc à votre vigilance sur ce texte qui risque d'avoir l'effet inverse et d'aller à rebours de nos objectifs de planification écologique et de lutte contre les inégalités territoriales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

  
**Christophe Bouillon**

Ancien Député de Seine-Maritime  
Maire de Barentin  
Président de l'APVF



**Jean-Baptiste Hamonic**  
Maire de Villepreux  
Réfèrent mobilité de l'APVF



**Sylvain Laval**  
Maire de Saint-Martin-le-Vinoux  
Réfèrent mobilité de l'APVF

